



FAMILLE, EDUCATION, JEUNESSE

## Scolarité

Il n'y a pas d'école sur la commune.

Les enfants de Carnetin sont en conséquence scolarisés sur les communes environnantes.

## Ecole maternelle – Ecole élémentaire (CP à CM2)

Une convention a été passée avec la commune de Thorigny pour accueillir vos enfants de la maternelle à la fin du primaire.

## Garderies

Les garderies du soir, les études surveillées pour les écoles primaires, les garderies des mercredis et des vacances scolaires sont assurées par la commune de Thorigny.

➔ [Site de Thorigny-sur-Marne](#) 

## Aide financière

La commune de Carnetin peut accorder une **participation financière** aux frais de garderie. Le montant de la participation est **fonction du quotient familial**.